

Immigration : quels coûts pour les finances publiques ?

Essai d'évaluation pour la France

Jacques BICHOT, professeur à l'Université Lyon III-Jean Moulin

Résumé

A l'heure où Nicolas SARKOZY présente son projet de loi sur l'immigration, l'Institut Thomas More apporte sa contribution à un débat sensible et délicat, mais que l'urgence et le malaise imposent de traiter sans fard.

Le professeur Jacques BICHOT propose ici une méthodologie et un essai de comptabilisation des coûts et avantages, matériels et immatériels, de l'immigration pour la France.

Il passe en revue 7 « secteurs » de la vie sociale et tente d'évaluer les coûts pour chacun d'eux : justice et maintien de l'ordre ; système scolaire ; enseignement supérieur ; protection sociale ; services publics de transports ; faits mafieux.

On peut considérer que l'immigration a coûté en France en 2005, selon les estimations avancées dans la présente étude, au moins 24 milliard d'euros.

Sans prétendre réduire le débat sur l'immigration, complexe par nature, à cette seule dimension chiffrée, cette contribution constitue un élément essentiel du dossier.

Abstract

Today Nicolas SARKOZY presents his immigration law project. The Thomas More Institute contributes to this sensitive and delicate debate. But urgency and unrest impose to speak openly.

Professor Jacques BICHOT suggests in his study a methodology and a counting essay of cost and advantage, material and immaterial, of immigration for France.

He goes over 7 sectors of social life and attempts to evaluate costs for each one : justice and policing, education system, higher education, social welfare, transport utilities and mafia development.

We can consider immigration cost in 2005 at least 24 billions euros according to the advanced estimations of the study.

Without claiming to reduce the immigration debate, complicated by nature, at these only figures, this contribution represents an essential element of the file.

Etabli à Bruxelles et Paris, présent à Budapest et Rome, réunissant des personnalités de nombreux pays européens, l'Institut Thomas More est un think tank indépendant.

Il diffuse auprès des décideurs politiques et économiques et des médias internationaux des notes, des rapports, des recommandations et des études réalisés par les meilleurs spécialistes.

L'Institut Thomas More est à la fois un laboratoire d'idées et de propositions neuves et opératoires, un centre de recherches et d'expertise, un relais d'influence.

Bruxelles

Avenue Eugène Demolder, 112
B-1030 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 647 29 74
Fax : +32 (0)2 242 73 44

Paris

9, rue d'Enghien
F-75010 Paris
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30
Fax : +33 (0)1 49 49 03 33

info@institut-thomas-more.org
www.institut-thomas-more.org



Avant-propos

A l'heure où Nicolas SARKOZY présente son projet de loi sur l'immigration, l'Institut Thomas More apporte sa contribution à un débat sensible et délicat, mais que l'urgence et le malaise imposent de traiter sans fard.

L'Institut Thomas More a déjà beaucoup travaillé sur le sujet de l'immigration en le liant à ceux de l'évolution démographique, du « vouloir vivre ensemble », de l'harmonie (ou de la moindre cacophonie...) sociale et de l'identité collective :

- Tribune « L'immigration extra-européenne : un défi majeur pour l'Union Européenne » par Aymeric CHAUPRADE (mai 2005) ;
- Tribune « "Il n'est de richesse que d'hommes..." L'Europe face à sa démographie », par Charles DELORME (septembre 2005) ;
- Le fameux article de Jean-François MATTEI, chercheur associé de l'ITM, « Allegro barbaro... » paru dans le « Figaro » (novembre 2005) ;
- Tribune « Une jeunesse abîmée : illettrisme et destin social » par Alain BENTOLILA (janvier 2006) ;
- Et le percutant article de Xavier GUILHOU « Is this the beginnings of civil war or simply a test of governance ? » (janvier 2006)¹.

Le projet de loi présenté par le ministre de l'Intérieur est le cinquième en France en dix ans... Cela suffit à dire à quel point la France se cherche une politique d'immigration satisfaisante. Cela suffit à dire, nous le croyons fermement, à quel point la France se cherche *tout court*...

Cette nouvelle Note de l'Institut Thomas More, fruit des études menées depuis des années par le professeur Jacques BICHOT doit contribuer au libre débat. Elle est une pièce essentielle du dossier. Sans acrimonie, sans passion, avec une froideur bienvenue même, elle est une sorte d'inventaire, un essai de comptabilisation de ce que coûte l'immigration à la France.

Dans un « Bloc Note » paru pendant les émeutes urbaines d'octobre-novembre 2005, l'éditorialiste Ivan RIOUFOL loua la rigueur et la lucidité de cette étude présentée au cours d'un colloque de l'Institut de Géopolitique des Populations². Contre le « parler faux », contre « l'illusionnisme », contre tous les « aveuglements », elle doit inspirer une réflexion profonde sur les coûts et avantages, matériels et immatériels, de l'immigration pour la France³.

La France est une nation fragile, de plus en plus fragile, de plus en plus tendue. Nation exclusivement politique, elle avait l'habitude de « fabriquer des citoyens », c'est-à-dire des individus politiques, sans distinction d'origine, de couleur de peau ou de religion. La fabrique est en faillite. Si la relance n'est pas possible, il faut être prêt à la révolution mentale pour changer de modèle.

Êtes-vous prêt ?

Institut Thomas More

Le projet de loi présenté aujourd'hui est le cinquième en dix ans... Cela suffit à dire à quel point la France se cherche une politique d'immigration satisfaisante. Cela suffit à dire, nous le croyons fermement, à quel point la France se cherche *tout court*...

¹ L'ensemble des ces études et analyses est disponible au téléchargement sur www.institut-thomas-more.org.

² Voir *infra* p. 16.

³ « Bloc Note », *Le Figaro*, 18 novembre 2005. Ce texte est disponible sur <http://www.conscience-politique.org/2005/rioufoiresponsablesdesastre.htm>.



Immigration : quels coûts pour les finances publiques ?

Essai d'évaluation pour la France

Jacques BICHOT

Plusieurs événements advenus depuis le deuxième semestre 2005 en France et en Europe, inscrivent la présente étude dans un contexte émotionnel qui en rend à la fois plus difficile et plus nécessaire l'objectivité scientifique : les incendies de squats parisiens occupés par des immigrés (août 2005) ; les « échelles de Mellila », symboles de la ruée vers l'Europe de masses africaines (septembre/octobre 2005) ; l'incendie survenu dans un centre de détention pour immigrés à Amsterdam (octobre 2005) ; les impressionnantes émeutes urbaines en France (octobre/novembre 2005) ; le démantèlement, dans plusieurs pays européens simultanément, d'un réseau mafieux spécialisé dans l'acheminement et l'infiltration de clandestins (décembre 2005).

A cela s'ajoute le nouveau projet de loi que le Ministre de l'Intérieur français, Nicolas Sarkozy va présenter en Conseil des Ministres en février 2006. Dans une note interne à ses services de septembre 2005, le directeur de cabinet du Ministre, Claude Guéant avait fixé quatre objectifs prioritaires, qui doivent se retrouver dans le projet de loi : « renforcer la capacité du gouvernement, sous contrôle du parlement, à fixer des objectifs quantitatifs d'immigration », « mieux maîtriser l'immigration familiale » ; « promouvoir une immigration choisie d'étudiants et d'actifs » ; « lutter contre les détournements de procédure, s'agissant notamment des étrangers malades »⁴.

Ajoutons, pour finir de planter le décor, qu'il y a environ 200 millions d'immigrés dans le monde : si la présente étude se limite au cas français, il est nécessaire d'avoir en arrière-plan la dimension planétaire du phénomène.

Immigrations multiples

La première obligation scientifique quand on veut étudier tels ou tels effets de l'immigration est l'emploi du pluriel : il existe une multitude d'immigrations, car les contrées d'origine, les profils des immigrants, les conditions de leur entrée sur le territoire, et d'autres caractéristiques encore, sont diverses, si bien qu'il ne serait pas prudent de considérer *a priori* comme identiques les effets résultant de ces différentes immigrations. Il arrive en France des retraités britanniques qui y achètent une maison moins coûteuse que celle qu'ils occupaient outre-Manche, des ingénieurs allemands qui s'y établissent pour y exercer leur métier, des paysans maliens en quête de survie, des jeunes filles biélorusses attirées par la fallacieuse promesse de carrières de mannequins et qui s'y font exploiter par des souteneurs : les problèmes rencontrés et posés ne sont pas les mêmes, non plus que les effets pour le pays d'accueil et sa population. Les modèles du marché du travail construits comme si tous les travailleurs potentiels étaient interchangeables ont à juste titre fait l'objet de fortes critiques et ont désormais leur place au musée des théories économiques ; il serait maladroit de ne pas en tirer de leçon pour l'immigration.

Les effets économiques des immigrations, par définition, n'incluent pas les conséquences du départ des migrants pour leur pays d'origine. Le fait de limiter ainsi le champ des investigations ne signifie cependant pas que l'on puisse se désintéresser de la question placée hors des limites de l'épure : le *brain drain* peut constituer un handicap important pour certains pays, pour d'autres les envois de fonds des émigrés sont une ressource qui compte beaucoup. Les problèmes de ce type méritent de rester présents à l'esprit en arrière-plan, même s'ils ne sont pas directement traités.

Sont également renvoyés à d'autres travaux, en dépit de l'importance du sujet, les effets des immigrations sur les migrants eux-mêmes. Gagnent-ils au change, ou bien sont-ils victimes d'une illusion d'optique en pensant être plus heureux sous de nouveaux cieux ? Symétriquement, en dehors des impôts et cotisations sociales qu'elles payent en plus ou en moins du fait des immigrations, quel est l'impact de celles-ci sur les conditions de vie des populations autochtones ? Ce sont deux vraies questions, complémentaires de celle sur laquelle se concentre la présente étude, à savoir les coûts et avantages des immigrations pour les finances publiques du pays d'accueil.

Il existe une multitude d'immigrations, car les contrées d'origine, les profils des immigrants, les conditions de leur entrée sur le territoire, et d'autres caractéristiques encore, sont diverses, si bien qu'il ne serait pas prudent de considérer *a priori* comme identiques les effets résultant de ces différentes immigrations.

⁴ *Le Monde*, 4 janvier 2006.



Notre méthode d'analyse

Ces coûts et avantages, il aurait été concevable de les évaluer séparément, avant de faire une série d'additions et de soustractions pour déterminer le solde. Ce n'est pas la méthode qui a été employée ici.

En effet, pour la plupart des postes examinés, les données disponibles conduisent plutôt à calculer une différence de coûts résultant des caractéristiques des populations immigrées ou issues de l'immigration, et plus précisément de leurs différences statistiquement mesurables par rapport aux autochtones. N'ayant trouvé aucun poste pour lequel la différence aille dans le sens de coûts moindres du fait de la présence de populations immigrées et issues de l'immigration, nous ne pratiquerons pas la langue de bois et parlerons tout simplement de surcoûts.

Chaque fois que cela a été possible, ces surcoûts ont été calculés de la manière suivante : on soustrait au coût observé le coût qui aurait prévalu si la totalité de la population avait eu les caractéristiques statistiques des autochtones. Par exemple, quel aurait été le coût du système carcéral si la sous-population allochtone avait les mêmes taux d'incarcération que la sous-population autochtone ?

Tel est pour l'essentiel le contenu et la méthode de la plus longue partie du présent travail, la seconde. Il aurait été possible d'en rester là. Cependant, pour bien marquer que les coûts et avantages qui intéressent les économistes ne sont pas seulement ceux qui se traduisent par une dépense monétaire, une première partie est consacrée à montrer la diversité des coûts et avantages sur lesquels il conviendrait de réaliser des investigations. Elle aura l'utilité d'établir clairement le caractère très partiel du travail réalisé et la nécessité de le poursuivre.

1. Immigrations : coûts et avantages, matériels et immatériels



Qu'est-ce qu'un coût, qu'est-ce qu'un avantage ? Pour l'économiste, le coût monétaire n'est qu'une composante du coût total, et de même en ce qui concerne les avantages. Par exemple, pour déguster chez soi un bon repas, il ne faut pas seulement dépenser de l'argent pour en acheter les ingrédients, il faut aussi consacrer à sa préparation et à ses suites du temps, de l'énergie, des compétences, qui auraient pu être employés autrement. Il se peut que faire les courses, cuisiner, dresser la table, laver la vaisselle et ranger représente un coût (non monétaire) qui dépasse le montant des achats effectués. De même le salaire ne résume-t-il pas l'avantage lié à un emploi : il faut prendre en compte l'agrément éventuel de ce travail, les relations qu'il rend possible, la considération qu'il procure, etc.

De manière générale, il y a coût dès lors qu'il est fait usage de ressources rares. Cependant, la référence à la mobilisation de ressources rares ne suffit pas : il convient également de prendre en compte les agréments ou désagréments découlant de cette mobilisation, ce qui complique les choses, car ils ne sont pas identiques pour les différents acteurs concernés. Si une personne adore cuisiner, tandis qu'elle déteste faire les courses, le temps qu'elle a passé devant ses fourneaux n'est pas de son point de vue un coût, mais plutôt un plaisir, une détente, à la différence de celui qu'elle a sacrifié en se déplaçant jusqu'aux magasins et en y faisant la queue. En revanche, pour ses enfants qui espéraient jouer avec elle, ces deux emplois du temps paternel ou maternel constituent à égalité des coûts découlant du dîner organisé par leurs parents.

Les notions de coût et d'avantage ne relèvent donc pas de « l'en soi » (une réalité objective que chacun percevrait de la même manière) mais du « pour soi » (un ressenti personnel, éventuellement fort différent d'un individu à l'autre). Cette remarque vaut d'ailleurs pour l'argent comme pour les coûts et avantages non monétaires : cent euros constituent pour le pauvre une somme qu'il est merveilleux de recevoir, et tragique d'avoir à débours, tandis que pour le riche elle compte à peine. La monnaie ne constitue l'étalon de la valeur que dans le cadre de théories économiques très rudimentaires. Il convient donc de toujours préciser le *sujet* (« pour qui ? ») des coûts et avantages dont il est question.

Concernant les immigrations, l'étude des coûts et avantages ne saurait donc se limiter aux aspects monétaires, ni prétendre à cette forme d'objectivité qui permettrait de les mesurer sans avoir à se soucier de savoir *pour qui* il s'agit d'un coût ou d'un avantage.

Concernant les immigrations, l'étude des coûts et avantages ne saurait donc se limiter aux aspects monétaires, ni prétendre à cette forme d'objectivité qui permettrait de les mesurer sans avoir à se soucier de savoir *pour qui* il s'agit d'un coût ou d'un avantage. Les coûts pour l'immigrant, les coûts pour les habitants du pays de départ, les coûts pour ceux du pays d'arrivée sont choses différentes, dont l'argent ne constitue qu'une partie. Et concernant la troisième catégorie de sujets des coûts et avantages, objet de la présente étude, il existe d'importantes



différentiations. Par exemple, l'arrivée d'immigrés d'origine culturelle non occidentale coûte davantage aux autochtones modestes, dans les quartiers desquels ils s'installent, s'ils font l'objet de peu d'efforts d'acculturation de la part des pouvoirs publics, et davantage aux gros contribuables, si les pouvoirs publics s'occupent très activement d'eux. Cela explique que les « petits blancs » soient en moyenne davantage hostiles que les habitants des beaux quartiers à l'immigration maghrébine et africaine avec acculturation et intégration limitées qui se pratique actuellement en France.

Les coûts de l'immigration peuvent prendre des formes difficiles à quantifier monétairement, par exemple lorsqu'il s'agit d'une dégradation de capital national immatériel. Prenons un exemple. La Cour des comptes rapporte, dans un rapport daté de 2004, qu'en 2002 les préfets ont signé 21 621 arrêtés de reconduite à la frontière avec interpellation, dont seulement 11 621 ont fait l'objet d'une saisine du Bureau de l'éloignement de la Direction centrale de la police aux frontières, sur lesquels 6 967 ont finalement été exécutés⁵. Le fait que deux arrêtés sur trois restent sans effet a un coût non monétaire important : la détérioration de l'autorité préfectorale, et par là même de l'autorité de l'Etat. Le capital immatériel qu'est l'autorité des représentants du pouvoir exécutif légal s'érode ainsi progressivement. Que l'on effectue ou non une estimation monétaire de la valeur de ce capital, il est clair que sa diminution est une perte de richesse, une destruction de valeur.

La Cour manifeste d'ailleurs sa sensibilité au problème de dégradation du capital immatériel quand elle expose que les immigrants en situation régulière sont victimes de l'immigration irrégulière, parce que celle-ci ternit leur image : « Une partie de l'opinion sera tentée de faire l'amalgame, l'immigration en général étant alors assimilée à l'insécurité et à la délinquance alors que leur rapprochement ne peut être partiellement légitime qu'avec une certaine forme d'immigration irrégulière »⁶. Certes, le raisonnement de la Cour est entaché d'erreurs manifestes : il faut n'avoir jamais lu Sebastian Roché ni aucun spécialiste du sujet pour postuler que seule l'immigration illégale contribue à augmenter l'insécurité et la délinquance⁷.

Une analyse plus réaliste serait la suivante : la présence d'une proportion élevée de délinquants et de fauteurs d'incivilités parmi les immigrés en provenance de certaines origines et leurs descendants porte préjudice aux immigrés honnêtes et respectueux des personnes et des biens dont les apparences physiques sont semblables. Mais l'erreur commise par les rapporteurs de la Cour des comptes ne supprime pas le mérite qu'ils ont eu en reconnaissant le coût non monétaire qu'est la détérioration de la réputation attachée à une catégorie de personnes lorsque certains membres de cette catégorie se conduisent mal. L'économie des conventions, comme la sociologie, a montré l'importance de la réputation, du capital de confiance dont bénéficie une personne ou catégorie de personnes : la diminution de ce capital est une perte de richesse. De tels destructions de valeur, lorsqu'elles sont la conséquence de certaines immigrations, font partie de leur coût.

2. Essai de recension et d'évaluation des surcoûts budgétaires

L'étude se centre désormais sur un aspect important du coût des immigrations : la charge supplémentaire qui en résulte pour les finances publiques. On notera que ce coût n'est pas imputable principalement au flux d'entrée de l'année en cours, mais au « stock » de personnes immigrées ou issues de l'immigration présentes sur le territoire français du fait des mouvements migratoires qui se sont produits depuis de nombreuses années. Ces personnes sont ici désignées par l'expression « allochtones ». Les autres habitants sont dits « autochtones ».

A. La justice et le maintien de l'ordre

Focus – On peut considérer que l'immigration a coûté en France en 2005 au moins 4,4 Md€ au titre des fonctions justice et maintien de l'ordre.



Il ne s'agit pas de rendre certaines immigrations responsables de toute diminution de l'autorité des représentants de la loi : l'inflation législative et réglementaire, le manque de professionnalisme de nombre de responsables politiques, la sclérose administrative, l'évolution des mœurs et des mentalités, le rôle joué

⁵ Cour des comptes, *L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration*. Rapport public particulier, éd. des Journaux officiels, novembre 2004, p. 201. Voir sur : <http://www.ccomptes.fr/frameprinc/frame06.htm>.

⁶ Ibid., 196.

⁷ Sebastian Roché, *La délinquance des jeunes*, Seuil, 2001.



par les média dans cette évolution, et d'autres facteurs encore, sont à prendre en compte.

Il n'en reste pas moins que l'arrivée relativement massive de personnes que les autorités ne savent pas par quel bout prendre a contribué et contribue à rendre leur travail plus difficile, à engorger les circuits, à créer des zones dites « de non-droit »⁸ où les caïds locaux, soucieux de protéger leur « business » (notamment le trafic de drogue) excellent à dresser contre elles la population, particulièrement allochtone, et à donner aux représentants de la loi le sentiment d'être rejetées comme le serait une armée d'occupation.

Pour la protection du « business » délinquant ou criminel, la constitution de ghettos ethniques est excellente, ce qui conduit les caïds à accentuer le mouvement naturel de concentration des populations issues de l'immigration mis en évidence par le rapport du Conseil économique et social de 2003⁹ et celui de la Cour des comptes déjà cité. Les forces de l'ordre ne comprennent pas ce que disent les habitants, s'ils décident de parler la langue de leur pays d'origine ; il est dès lors assez facile d'empêcher les contacts autres que conflictuels entre elles et la population. Les jeunes, dont les parents sont désorientés par l'écart qui existe entre le monde où ils ont eux-mêmes acquis leurs repères et celui où ils vivent, sont massivement manipulés par les narcotrafiants, comme ils le sont ailleurs (mais cela commence en France) par les terroristes islamistes. Il n'est pas très difficile de les dresser à jeter des pierres contre les voitures de police ou de pompiers, la tactique de l'Intifada étant connue des leaders, et à brûler des voitures lorsque se présente une occasion amplificatrice de « la haine » qui les habite.

Dès lors, la moindre action de police requiert l'intervention d'effectifs importants. Et comme les banlieues « chaudes » ne sont pas l'endroit le plus agréable pour exercer le métier de maintien de l'ordre, on assiste à une répartition des effectifs qui maximise l'utilité des fonctionnaires plus que celle de la population : en 1999, il y avait 119 habitants pour un policier à Paris, 395 en petite couronne, et 510 dans la grande couronne, là où la densité de crimes et délits est maximale¹⁰. Un plan de redéploiement a certes été lancé en 1999, mais il ne semble pas avoir eu tous les effets escomptés.

A cela il convient d'ajouter le taux devenu fort bas des procédures pénales par rapport aux faits vraisemblablement délictueux ou criminels : en 1999, 86% de classement sans suite sur 4 600 000 procès-verbaux ou dénonciations traités par les parquets, qui croulent sous le travail, dont 3 320 000 classements sans suite (67%) parce que « l'enquête n'a pas permis d'identifier l'auteur de l'infraction ». Cela signifie une certaine impunité pour les délinquants, d'autant plus que la moitié des faits délictueux (et plus de 99% des incivilités) ne sont pas signalés à la police.

Quelles responsabilités les immigrations portent-elles dans cette érosion de l'autorité républicaine ? Faute d'études circonstanciées, que dissuade le tabou relatif aux rapports entre immigrations et délinquance, on ne peut proposer que des estimations grossières. Pour effectuer ces premières approximations, avant de lancer un chiffre relatif aux effets de la diminution de l'autorité de l'Etat, on risquera d'abord une estimation de l'augmentation du nombre de policiers, de fonctionnaires du Ministère de la justice, et des budgets de fonctionnement associés, nécessaire pour faire face au surcroît de travail résultant de l'immigration.

Plus précisément, nous prendrons comme indicateur la part des crimes et délits, et celle des incarcérations, qui résultent de la différence d'occurrence de tels phénomènes chez les allochtones et chez les autochtones respectivement. Par exemple s'il est vrai, comme l'indique Geneviève Guérin¹¹, que la population carcérale de sexe masculin est constituée à 24% d'hommes nés à l'étranger alors que dans l'ensemble de la population masculine le pourcentage est de 13%, nous considérerons – moyennant quelques applications de la règle de

Pour la protection du « business » délinquant ou criminel, la constitution de ghettos ethniques est excellente, ce qui conduit les caïds à accentuer le mouvement naturel de concentration des populations issues de l'immigration.

⁸ Définition donnée par Alain Bauer et Xavier Raufer, dans *Violences et insécurité urbaines*, PUF, collection « Que sais-je ? », 2001 : « par "non-droit" nous entendons les quartiers ou cités dans lesquels des groupes organisés ont imposé, par l'intimidation ou la force, un 'ordre' parallèle ou concurrent de l'ordre républicain. »

⁹ Conseil économique et social, *Les défis de l'immigration future*, rapport présenté par Michel Gevrey, éditions des Journaux Officiels, collections « Avis et rapports du CES », n° 2003-22, disponible sur http://www.conseil-economique-et-social.fr/ces_dat2/2-3based/base.htm.

¹⁰ Alain Bauer et Xavier Raufer, dans *Violences et insécurité urbaines*, op. cit.

¹¹ Geneviève Guérin, « La population carcérale », *ADEP*, N° 44, sept. 2003.



trois¹² – que l'immigration majore de 14% les coûts du système carcéral, à qualité égale (et médiocre, comme chacun sait). Cette méthode ne permet pas de ventiler ce surcoût entre les diverses immigrations, mais elle a l'avantage de pouvoir être effectuée avec les statistiques judiciaires ou carcérales disponibles, dans lesquelles les ventilations requises ne figurent souvent pas.

Sachant que les hommes nés en France mais issus de certaines immigrations (la « seconde génération ») ont fort probablement, eux aussi, une propension à être incarcérés plus forte que la moyenne, le pourcentage de majoration égal à 14% peut être considéré comme insuffisant. Nous ne connaissons malheureusement pas leur part dans les effectifs carcéraux. Force est donc d'en rester à une valeur plancher de 14% de majoration de frais carcéraux attribuable au fait migratoire, avec la perspective de monter par exemple à 18% ou 20% si des statistiques relatives à la seconde génération étaient disponibles.

En ce qui concerne l'activité des tribunaux, de la police et de la gendarmerie, on ne dispose semble-t-il que de statistiques par nationalité. En 1999, 2000 et 2001, selon les chiffres officiels du Ministère de la Justice, les condamnations au pénal concernent pour 87% des Français et pour 13% des étrangers¹³. Il faut donc procéder à des interpolations, toujours risquées, pour connaître la part des immigrés.

Selon l'INSEE, la collecte 2004 de données en vue du recensement donne 9,6% d'immigrés dont 5,66% d'étrangers dans la population de 18 ans et plus¹⁴. Remarquons au passage la différence considérable qui sépare ce 9,6% du 13% précédent, lequel ne concernait que les hommes (pas seulement majeurs), mais qui peut être transposé à la population totale si, comme l'indique l'INSEE, les femmes composent 50,3% de la population immigrée. Si l'on néglige la différence (inconnue) qui peut exister entre la sur-condamnation des étrangers mineurs et celle des étrangers majeurs, le coefficient de sur-condamnation des étrangers est 2,3. Supposons que ce coefficient soit un peu plus faible pour les immigrés ayant acquis la nationalité française, par exemple 2 : on aboutirait à 9,6% de la population concentrant 20,9% des condamnations (coefficient 2,18). Un calcul analogue à celui effectué précédemment pour la population carcérale fournit alors une majoration des frais de justice et, s'ils se répartissent semblablement, de l'ensemble police et gendarmerie, de 14,3% du fait de l'existence de l'immigration. Il est équivalent de dire que les frais seraient, à service rendu équivalent, inférieurs de 12,5% si la population, numériquement égale, ne comportait pas d'immigrés.

Cette proximité avec le chiffre obtenu pour la prison (14%), et le fait qu'il s'agit dans les deux cas d'un plancher ne tenant pas compte des surcoûts inhérents à la « seconde génération », nous incite à retenir pour l'ensemble du budget de la justice et des forces de l'ordre une majoration due à l'immigration, ou plus exactement à certaines des immigrations, de 14% pour les immigrés au sens strict, et sensiblement supérieure (18% ? 20% ?) si l'on tient compte de la descendance des migrants¹⁵.

Le budget 2005 consacrait 5,46 Md€ à la Justice, 5,77 à la Police nationale et 5,94 à la gendarmerie, soit au total 17,17 Md€ pour les fonctions qui nous intéressent ici. Sur cette base, le surcoût dû aux immigrations s'élève à 2,11 Md€ pour les seuls immigrés, et peut monter à 2,86 Md€ en tenant compte de la seconde génération. La dépense « profitant » aux immigrés, quand à elle, s'élève environ à 21% de ces 17,17 Md€ (24% pour l'incarcération, 20,9% pour le reste) soit 3,61 Md€. On peut donc considérer que l'immigration coûtent environ

¹² 87% des hommes fournissent 76% des détenus : le taux de détention des hommes nés en France est donc à 87,36% de la moyenne. Si les 13% nés à l'étranger avaient le même taux de détention, cela fournirait 11,4% des détenus au lieu de 24%. Il y aurait donc 76% + 11,4% du nombre actuel de détenus, soit 87,4%. Reste à convertir les 12,6% à déduire de 100% pour arriver à 87,4% en 14,4 % de 87,4%. En clair, à population égale, constituée exclusivement d'autochtones, il y aurait 87,4 N détenus ; la présence de 13% d'hommes nés à l'étranger fait passer à 100 N détenus, 12,6 N de plus, soit une augmentation de 14,4%. Sachant que la population carcérale est à 95% masculine, on réduit un peu ce pourcentage, par prudence, pour obtenir un chiffre applicable à la population carcérale totale.

¹³ *Etudes et statistiques Justice* N° 19 et 20. Voir <http://www.justice.gouv.fr/publicat/etudesst.htm#20>. Voir également Ministère de la Justice, *Annuaire statistique de la justice*, éd. 2005, La Documentation Française (<http://www.justice.gouv.fr/publicat/anstat05.htm>).

¹⁴ Catherine Borrel et Jean-Michel Durr, « Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004 », *INSEE Première*, N° 1001, Janvier 2005.

¹⁵ Ce qui paraît indispensable : Lucienne Bui Trong, Commissaire divisionnaire honoraire chargé durant des années au service des Renseignements généraux, de suivre les banlieues à problèmes, dans son article « Violences urbaines : les raisons de la contagion » (*Le Figaro*, 7 novembre 2005) témoigne du fait que tout commence avec « une violence au quotidien exercée par de petits groupes de jeunes pour la plupart français nés de parents immigrés, occupant l'espace public, animés par le nationalisme de quartier et la haine des institutions »



3,61 Md€ au titre des fonctions justice et maintien de l'ordre, dont 2,11 Md€ de surcoût dû à la propension à la délinquance très supérieure à la moyenne qui s'observe pour certaines nationalités d'origine.

Quand à la baisse de l'efficacité des services concernés provenant de la part du travail de sape de l'autorité de l'Etat attribuable à l'immigration, il nous paraît difficile de l'estimer à moins de 5%, soit environ le cinquième des effets de type démoralisation, démotivation, désorganisation, pertes de temps provoquées par les complications inutiles, que l'on peut globalement chiffrer à 25% provenant par parts égales des cinq facteurs recensés au début de cette section : l'inflation des normes juridiques et leur manque de cohérence, l'amateurisme d'une partie importante du personnel politique¹⁶ et le manque de compétences managériales de nombreux fonctionnaires d'autorité, l'évolution des mentalités amplifiée par la démagogie des médias¹⁷, la sclérose administrative générale, et les difficultés inhérentes à la multiplicité des langues, des cultures, des situations, conséquence de diverses immigrations. Sur cette base, certes discutable, 0,86 Md€ supplémentaires pourraient être portés au débit des immigrations au titre de surcoût pour l'exercice des fonctions justice et sécurité.

B. Le système scolaire

Focus – On peut considérer que l'immigration a coûté en France en 2005 environ 9,4 Md€ au titre des dépenses du système scolaire.

La mise en œuvre de la présentation du budget conformément à la Loi organique relative aux lois de finance (LOLF) fournit pour 2006 un chiffrage globale de la « mission » enseignement scolaire : 19,5% du budget de l'Etat, 59,7 Md€, en hausse de 6,3% sur l'année 2005. Par ailleurs, les données fournies par le ministère de l'Education nationale montrent que le rapport entre le nombre des élèves et celui des enseignants a fortement diminué depuis 1960 et est nettement inférieur à ce que l'on observe dans divers pays de même niveau de développement¹⁸. Pour le premier degré « les tailles moyennes de classes en maternelle et primaire se situent maintenant aux environs de 26 et 23 élèves contre respectivement 40 et 30 au début des années 1960 ». Quand au second degré, y compris l'enseignement privé sous contrat, il emploie 530 000 enseignants pour 6 520 000 élèves, soit 12,3 élèves par enseignant, contre 16,1 dans le secondaire public en France en 1963-64¹⁹. Aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, on compte plus de 15 élèves par enseignant dans le second degré.

Autrement dit, le coût de l'enseignement en France est devenu particulièrement élevé. Dans les circonstances actuelles, où la modération des dépenses publiques est à l'ordre du jour, la « sanctuarisation » de l'Education nationale se traduit par un taux de progression des dépenses étonnamment élevé. D'où cela vient-il ? Le mécontentement du corps enseignant, ses revendications, ses pressions de toutes sortes en faveur d'une réduction du nombre d'élèves par classes ne peuvent être mis purement et simplement sur le compte de la propension au « toujours plus » dépourvu de justification que dénonçait déjà en 1982 François de Closets dans son célèbre pamphlet.

Le coût de l'enseignement en France est devenu particulièrement élevé. Dans les circonstances actuelles, où la modération des dépenses publiques est à l'ordre du jour, la « sanctuarisation » de l'Education nationale se traduit par un taux de progression des dépenses étonnamment élevé.

Le corporatisme fournit certes une partie de l'explication, mais son succès lui-même tient largement à l'exaspération des enseignants face à des classes de plus en plus difficiles à « tenir » et à intéresser. Pourquoi les élèves posent-ils ainsi à leurs enseignants des problèmes accrus et leur rendent-ils la vie plus difficile au point de faire aspirer nombre d'entre eux à une retraite précoce, comme on l'a vu durant les grèves et manifestations de 2003, auxquelles les enseignants ont pris une large part ? La réponse figure dans la plupart des livres de

¹⁶ Pour se faire une idée de cet amateurisme, lire Lucienne Bui Trong, *Violences urbaines : des vérités qui dérangent*, Bayard, 2000.

¹⁷ Bien mise en valeur par Lucienne Bui Trong, *ibid.*, qui ajoute à propos des émeutes urbaines d'octobre/novembre 2005 dans son article du *Figaro* cité plus haut : « Une fois encore, la télévision a joué le rôle de tam-tam battant le rappel des troupes ».

¹⁸ Voir les éditions annuelles successives de la publication du Ministère, *L'état de l'Ecole*. Dernière en date, le N°15, édition 2005 : <http://www.education.gouv.fr/stateval/etat/etat.htm>.

¹⁹ Nous n'avons pas le chiffre incluant le privé, qui traditionnellement fonctionne et a fonctionné avec un peu moins d'enseignants en proportion des élèves, si bien que son inclusion ferait peut-être monter le ratio à 16,2. Par prudence, nous conserverons 16,1.



témoignage écrits par des « profs », par exemple celui de Claire Pentice²⁰ : le métier est devenu dans bien des cas ingrat, voire franchement pénible.

On peut donc estimer qu'une fraction importante de la diminution du nombre d'élèves par classe depuis les années 1960 est à mettre au compte de certaines immigrations. Quelle proportion ? Des études délicates seraient nécessaires pour le déterminer de façon scientifique. En leur absence, nous avons retenu 50 %. Ce chiffre laisse de la place pour les erreurs pédagogiques telles que la systématisation de la méthode globale, dont les effets ont été étudiés par Liliane Lurçat²¹.

Il en laisse un peu moins pour le corporatisme d'une fraction importante du corps enseignant, car il est probable que le succès des revendications en termes de postes à créer doit beaucoup à l'aggravation des conditions d'enseignement. Celles-ci sont beaucoup plus fortes dans certaines zones que dans d'autres, mais la création des Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP) n'a pas suffi à éviter les effets d'entraînement provoqués par l'égalitarisme, important chez les enseignants : si l'on diminue les effectifs par classes dans des quartiers difficiles, les enseignants en poste dans des établissements « normaux » verraient d'un mauvais œil leurs effectifs rester stables²². *

Il existe aussi un effet d'entraînement relatif aux incivilités, agressions et manques de motivation : la présence d'une proportion notable d'élèves qui, mal insérés socialement du fait de leur origine, réagissent de façon agressive (« la haine, la rage ») amène nombre de jeunes autochtones mal dans leur peau à faire de même, si bien que les malaises et révoltes, classiques de l'adolescence et de la pré-adolescence, s'expriment de façon plus brutale et plus perturbatrice pour l'activité pédagogique. Les données démographiques, enfin, nous paraissent de nature à justifier un pourcentage assez conséquent : la proportion d'élèves immigrés ou issus de l'immigration, selon la direction de l'enseignement scolaire (DESCO), en y intégrant les enfants dont un des deux parents seulement est immigré, dépasserait 20%²³.

Par rapport aux normes de 1963-64, en désignant par M, P et S le nombre d'élèves actuels dans les maternelles, le primaire et le secondaire respectivement, le nombre d'enseignants supplémentaires est $M/26 - M/40$; $P/30 - P/23$; et $S/12,3 - S/16,1$. Si l'on estime que les autres frais sont accrus proportionnellement, et en suivant notre décision de retenir la moitié des frais supplémentaires comme surcoût dû aux immigrations, en désignant par BM, BP et BS respectivement les budgets des divers ordres d'enseignement, on obtient comme surcoût la moitié de : $BM(1 - 26/40) + BP(1 - 23/30) + BS(1 - 12,3/16,1)$

Sachant que le budget de l'enseignement scolaire pour 2005 s'élève à 56,6 Md€, dont 19% pour le primaire public, 43% pour le secondaire public, 12 % pour le privé sous contrat et 26% pour les services généraux, nous avons dû procéder à quelques approximations pour déterminer BM, BP et BS, qui ne sont pas directement fournis.

D'abord parce que les dépenses des collectivités territoriales, loin d'être négligeables, représentent 32 % de celles de l'État, selon les chiffres du Ministère²⁴, ce qui conduira à augmenter de ce pourcentage le surcoût calculé à partir des seules dépenses de l'État.

Ensuite parce que, le Ministère des Finances ne fournissant pas la répartition entre les scolarités préélémentaire et élémentaire, nous avons dû procéder à cette répartition sur la base des effectifs et des coûts unitaires fournis par le Ministère de l'Éducation ; ces derniers ne diffèrent d'ailleurs que de 8%. Se posait enfin le problème de la ventilation des frais généraux, très élevés, et de l'enseignement

« Si l'immigration devait se développer, c'est de l'école que dépendra largement l'émergence d'une variante favorable ; une variante associant un certain degré d'acculturation et d'ouverture entre cultures. »

Jacques Lesourne, 1988

²⁰ Claire Pentice, *L'école est malade. Pourquoi ? Témoignage d'une enseignante*, Société des écrivains, 2004.

²¹ Liliane Lurçat, *La destruction de l'enseignement élémentaire et ses penseurs*, F. X. de Guibert, 1998.

²² Ainsi la Cour des comptes, *op. cit.*, p. 239 relève-telle que « l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche considère que la correction des inégalités territoriales demeure des plus incertaines. » On peut interpréter cela en disant que les 7% d'école primaires qui accueillent 54% des élèves étrangers, et où « les élèves du Maghreb représentent 54% de l'effectif total et les Turcs 14% » (p. 239) et les 15,1% des collèges qui accueillent 48,5% des élèves étrangers ne bénéficient pas d'une suffisante diminution des effectifs ; on peut aussi l'interpréter, ce qui n'est pas contradictoire, en disant que si le ministère opère une telle diminution, il est fortement poussé à agir dans le même sens au profit des établissements (majoritaires) qui n'ont pas le même problème. On peut regretter cet égalitarisme, mais il existe, et il serait incorrect de calculer le coût de l'immigration en raisonnant sur une France imaginaire d'où il serait absent.

²³ Cour des comptes, *op. cit.*, p. 238.

²⁴ *L'état de l'École, op. cit.*



privé sous contrat : les frais généraux (26% du total, donc 35% des autres postes) ont été traités en majorant de 35% les résultats trouvés sans eux ; quant à l'enseignement privé, la clef de répartition choisie correspond aux effectifs enseignants : 15 % de ceux du public pour le premier degré, et 24,5% dans le second degré. Cela donne BM = 4,60 Md€ ; BP = 7,76 Md€ ; et BS = 30,3 Md€.

On en déduit comme surcoût pour la part prise en charge par l'Etat, sans les frais généraux : 0,5 (1,61 + 1,81 + 7,15) et donc y compris frais généraux (multiplication par 1,35) et collectivités territoriales (multiplication par 1,32) : 9,42 Md€. Ce mode de calcul a l'avantage de permettre une révision immédiate si l'on estime excessif ou insuffisant l'attribution à l'immigration de la moitié de la diminution des effectifs par enseignant : en ne retenant ce facteur que pour 30%, on aboutit à un surcoût de 5,65 Md€, et en le poussant jusqu'à 70% on obtient 13,18 Md€.

En tout état de cause, le surcoût engendré au niveau du système scolaire par l'accueil de populations dont beaucoup d'éléments éprouvent des difficultés à en suivre les règles, et qui posent *ipso facto* des problèmes délicats, apparaît comme fort important, et l'on ne saurait trop conseiller d'étudier cette question en détail, d'une part pour mieux cerner le surcoût, d'autre part et surtout pour trouver le moyen de le diminuer.

On remarquera *in fine* que rien ne prouve que la diminution de la taille des classes ait suffi à conserver la qualité de l'enseignement. C'est possible en ce qui concerne la majorité des établissements, dans lesquels les immigrés et enfants d'immigrés sont peu nombreux. En revanche, dans la minorité d'établissements où se concentre la moitié de ces populations, les résultats scolaires sont tels qu'il est permis d'en douter : notons par exemple que sur 1000 élèves entrés en classe de 6^e en 1989, s'ils étaient de nationalité française 637 d'entre eux ont obtenu le baccalauréat, tandis que sur 1000 élèves de nationalité étrangère, le nombre des lauréats tombe à 469²⁵.

Quelle que soit l'importance de l'effort consenti, s'agissant de l'intégration des jeunes immigrés ou issus de l'immigration, le résultat n'est pas à la hauteur des attentes. Mais peut-être la solution est-elle à rechercher davantage du côté de l'innovation pédagogique que dans l'accroissement des moyens budgétaires ?

En tous cas l'enjeu est de taille. Relisons ce qu'écrivait Jacques Lesourne en 1988 dans une perspective prospective : « On ne peut exclure, pour le premier quart du prochain siècle, des scénarios se traduisant pour la France et la communauté européenne par un flux notable d'immigration en provenance du tiers-monde, trois variantes extrêmes pouvant être a priori imaginées : celle d'une acculturation progressive et sans heurt de la population immigrée au sein de la population française ; celle de la coexistence pacifique entre la culture dominante et plusieurs cultures minoritaires ; celle enfin de relations conflictuelles entre les diverses communautés présentes sur le sol français, les manifestations hostiles d'une minorité de Français s'opposant à la revendication brutale de leur identité culturelle par une fraction des immigrants.

Or, si l'immigration devait se développer, c'est de l'école que dépendra largement l'émergence d'une variante favorable ; une variante associant un certain degré d'acculturation et d'ouverture entre cultures »²⁶. Dix-sept ans plus tard, l'immigration en provenance du tiers-monde a effectivement pris de l'ampleur, et c'est le troisième scénario qui semble être en train de se réaliser.

Si Jacques Lesourne a vu juste, le système scolaire porte une lourde responsabilité en la matière. Faut-il dire que c'est lui qui est coupable, où que le sont ceux qui ont permis l'arrivée d'un nombre trop important de ressortissants du tiers-monde ? Le débat n'a pas plus d'intérêt que la question de savoir si la bouteille est à moitié vide, ou à moitié pleine.

Le fait est que la combinaison d'arrivées nombreuses en provenance du tiers monde et d'un système scolaire qui n'a pas su trouver les solutions adéquates a produit des effets très négatifs, que les contribuables payent très cher, tandis que les habitants des banlieues « chaudes » payent le prix le plus élevé, d'autant plus élevé qu'il n'est pas monétaire. Pour n'avoir pas d'équivalent monétaire, et bien qu'ils ne constituent pas des coûts

Faut-il dire que le système scolaire est coupable, où que le sont ceux qui ont permis l'arrivée d'un nombre trop important de ressortissants du tiers-monde ? Le débat n'a pas plus d'intérêt que la question de savoir si la bouteille est à moitié vide, ou à moitié pleine. Le fait est que la combinaison d'arrivées nombreuses en provenance du tiers monde et d'un système scolaire qui n'a pas su trouver les solutions adéquates a produit des effets très négatifs.

²⁵ Cour des comptes, *op. cit.*, p. 236.

²⁶ Jacques Lesourne, *Education et société, les défis de l'an 2000*, La découverte/Le monde de l'éducation, 1988.



budgetaires, la peur, la haine, l'insécurité, le vol, la déprédation, le viol et parfois la mort violente, n'en sont pas moins des coûts particulièrement considérables.

C. L'enseignement supérieur

Focus – On peut considérer que l'immigration a coûté en France en 2005 environ 0,4 Md€ au titre des dépenses du système universitaire.

Depuis l'année universitaire 1998-99, où il y avait en France 150 000 étudiants étrangers représentant 8,6% des effectifs, on est passé en 2003-2004 à 250 000 et 13,7% des effectifs²⁷. Ceux-ci viennent à 54% d'Afrique, et à 16 % seulement de l'Europe des Vingt-Cinq. L'article cité fournit le chiffre de 2,4 Md€ pour l'accueil des étudiants concernés, mais ce chiffre paraît excessif. Sachant que la « mission » enseignement supérieur et recherche compte pour 19,8 Md€ dans le projet de budget pour 2006, dont 7,5 Md€ pour les frais de personnel, on peut considérer qu'environ la moitié, disons 10 Md€, correspond au coût des 2 millions d'étudiants²⁸.

Basons-nous donc sur 10 milliards de dépenses d'enseignement supérieur (hors re-cherche) et sur le taux de réussite des étudiants étrangers, égal à environ 65 % de celui des Français. Si l'on remplaçait les 250 000 étudiants étrangers par 162 500 nationaux, on aurait autant de résultats. Donc, en termes de résultats universitaires, les frais relatifs à 87 500 étudiants pourraient être économisés, soit 0,44 Md€. Cette estimation du surcoût paraît modeste puisqu'elle ne prend pas en compte la part très importante des étrangers dans les logements étudiants subventionnés, non plus que l'impact des étudiants de nationalité française mais d'origine étrangère.

D. La protection sociale

Focus – On peut considérer que l'immigration a coûté en France en 2005 environ 8, 5 Md€ au titre des dépenses liées au système d'aides sociales.

Nous avons déjà traité la question ailleurs²⁹. Nous actualiserons donc simplement les résultats présentés il y a presque deux ans, en renvoyant à l'article cité pour ce qui est du détail de la méthodologie et des nécessaires précautions à prendre pour les interpréter.

Rappelons que l'estimation se base sur le principe suivant : on regarde combien les nationaux âgés de 15 à 64 ans et pourvus d'un emploi entretiennent d'inactifs et de chômeurs dans la même tranche d'âge ; cela fournit le ratio national ; on applique ce ratio à telle sous-population (dont on retient tous les éléments âgés de 15 à 64 ans). Si cette sous-population comporte plus d'inactifs et de chômeurs que le ratio national n'en fournirait, le produit du nombre de ces inactifs et chômeurs en supplément par la dépense unitaire moyenne de protection sociale fournit une estimation du surcoût « social » de cette sous-population. En 2003, nous avons choisi comme sous-population l'ensemble des allochtones, c'est-à-dire immigrés et fils ou filles d'immigrés, en nous limitant aux allochtones d'origine extérieure à l'Union européenne, du fait que ceux originaires des 15 pays formant alors l'UE avaient des taux d'activité et de chômage qui ne différaient pas significativement de ceux des autochtones. Nous aboutissions à 7 Md€ de coût net (dit ici « surcoût »).

Les comptes de la protection sociale relatifs à l'année 2004 indiquent des prestations totalisant 480,4 Md€, ce qui fait, en arrondissant, 8 000 € par habitant de la métropole. Les performances en matière d'emploi des immigrés provenant de l'extérieur de l'UE ne se sont pas améliorées depuis notre précédente étude :

- a) Les taux de chômage étaient à l'enquête emploi de mars 2002 de l'ordre de 8% pour les « non immigrés » (comme le dit l'INSEE que nous suivons ici³⁰), descendaient à 6% pour les immigrés d'origine italienne, espagnole ou portugaise, mais montaient à 25 ou 26% pour ceux qui viennent d'Algérie, du Maroc et de Turquie. Ce décalage existe même pour les personnes ayant suivi des études

²⁷ Voir l'article de M.C. Tabet, *Le Figaro*, 28 septembre 2005.

²⁸ Soit 5 000 € par étudiant, chiffre nettement inférieur aux 9 000 euros indiqués par *l'état de l'école*, *op. cit.* Mais nous craignons que ce chiffre n'incorpore des dépenses qui ne sont pas véritablement liées à la présence d'étudiants.

²⁹ Jacques Bichot, « L'incidence sur les comptes sociaux » in Jacques Dupâquier et Yves-Marie Laulan (dir.), *Ces migrants qui changent la face de l'Europe*, L'Harmattan, 2004.

³⁰ Julien Bechtel et Michel Duée, « Les prestations de protection sociale en 2004 », *Etudes et résultats*, n° 426, septembre 2005.



supérieures. Globalement, le taux de chômage des étrangers non issus de l'UE était égal à 21,5% en 2002, soit presque le triple du taux des ressortissants de l'UE (7,4%).

- b) A l'enquête emploi 2004, dont certains résultats ne figurant pas dans *INSEE Première* n° 1009 qui en rend compte ont heureusement été publiés par *Le Monde* du 4 octobre 2005, le taux de chômage des Français de naissance se situait à 9,2% et celui des ressortissants de l'UE à 7,3%, alors que l'ensemble des africains en était à 27,8%, avec, pour les deux groupes les plus importants, 28% pour les Algériens et 25,7% pour les Marocains. Le taux de 14,4% relatif aux Français par acquisition reflète vraisemblablement la présence parmi eux d'un fort contingent d'immigrés ou enfants d'immigrés en provenance des nations dont les ressortissants ont en France des taux de chômage élevés.

A défaut de disposer de données plus récentes qu'en 2003 sur les allochtones d'origine extérieure à l'Union européenne, et constatant que la situation de cette catégorie ne s'est en rien améliorée sur le plan de l'emploi, nous conserverons donc le chiffre arrondi d'un million d'allochtones inactifs ou chômeurs à la charge des cotisants nationaux ou provenant de l'Europe des 15. Cela donne 8 milliards de coût annuel net pour le système français de protection sociale par rapport à la situation qui serait la sienne si les allochtones d'origine extérieure à l'UE avaient en matière d'emploi les mêmes performances que les nationaux.

Globalement, le taux de chômage des étrangers non issus de l'UE était égal à 21,5% en 2002, soit presque le triple du taux des ressortissants de l'UE (7.4%).

A ces 8 milliards il convient d'ajouter 0,5 Md€ correspondant à l'aide médicale gratuite de l'Etat, qui bénéficie aux seuls « sans papiers » (170 000 bénéficiaires en 2003).

E. Le logement et la « politique de la ville »

Focus – On peut considérer que l'immigration a coûté en France en 2005 au moins 0,9 Md€ au titre des dépenses liées au logement et à la « politique de la ville ».

Il est difficile de comptabiliser ce qui doit être retenu sous le poste « politique de la ville », car premièrement le budget 2006, présenté par « missions » selon les nouvelles règles, présente sous ce titre des dépenses relevant de divers ministères, dont l'Intérieur et la Défense (police et gendarmerie), qui comptent en 2006 pour 1,8 Md€, et deuxièmement les collectivités locales sont très impliquées (1,12 Md€ pour 2006³¹), ainsi que l'Union européenne ou la Caisse des Dépôts par exemple. Au total, 34 Md€ auraient été dépensés depuis 2000, et l'enveloppe pour 2006 s'élèverait à 7,2 Md€. Par prudence, nous nous limiterons à retenir comme surcoût non évalué par ailleurs 30 % des sommes, estimées à 1,5 Md€ pour 2005, qui ne relèvent pas de l'Etat, soit 0,45 Md€, et nous compterons le logement à part.

Le budget du logement se monte à 6,53 Md€ pour 2005 ; on peut lui ajouter celui dit « ville et rénovation urbaine » de 0,42 Md€, soit près de 7 Md€ au total. Le parc de logement HLM comptait 3 721 000 logements en 2001, soit environ 3 830 000 en 2005 si le rythme d'augmentation est resté au niveau modeste atteint en 2001. A défaut de statistiques, on peut supposer que les allochtones occupent un vingtième de ces logements sociaux en supplément de ce qu'ils occuperaient s'ils avaient le même taux d'occupation que les autochtones. Pour d'autres formes de logement subventionné, tels que les foyers de travailleurs migrants, la proportion est évidemment très supérieure. Evaluer le surcoût à 6 % du budget du logement, de la ville et de la rénovation urbaine, soit 0,42 Md€, nous paraît donc très prudent, d'autant que cette estimation ne prend pas en compte les différences de vitesse de détérioration moyenne selon l'origine des locataires, sur lesquelles il ne semble pas y avoir de statistiques, mais dans le sens desquelles vont nombre de témoignages.

Les communes et leurs groupements consacrent de gros budgets à aménager des espaces publics tels que places, jardins, centres commerciaux, gares. Un certain nombre de ces lieux sont plus ou moins squattés par des éléments de la population qui se conduisent de manière discourtoise : leurs incivilités dissuadent les personnes et familles plus civilisées de fréquenter ces lieux pourtant construits avec leur argent, ou d'y envoyer leurs enfants³². Tout observateur impartial remarque que les allochtones d'origine extérieure à l'Union européenne sont là en proportion nettement supérieure à celle qu'ils occupent dans l'ensemble de la population. A défaut de pouvoir en

³¹ Selon Anne Rovan, *Le Figaro*, 9 novembre 2005.

³² Témoignage d'une mère de famille rapporté par Louis de Courcy dans *La Croix* du 9 novembre 2005 : « Il y a un square dans le quartier, fait pour les petits. Eh bien, ce sont les grands qui s'y tiennent, parfois jusque tard dans la nuit. Alors, pas question d'y aller avec les enfants ! »



donner une estimation chiffrée, il convenait de citer ce phénomène qui fait incontestablement partie du coût de l'immigration.

F. Les services publics de transports

Focus – On peut considérer que l'immigration a coûté en France en 2005 au moins 0,5 Md€ au titre des dépenses liées aux services publics de transports.

Le personnel des transports en commun redoute de plus en plus les lignes de certaines banlieues, et, lors d'événements comme la crise des banlieues de cet automne 2005, les services de transport sont partiellement suspendus, causant de sérieuses difficultés aux habitants des quartiers concernés. Par ailleurs, sans sous-estimer la combativité « naturelle » des employés des transports en commun, il n'est pas exclu qu'une partie de leur propension à faire grève de manière fréquente et prolongée³³ soit due aux vexations et au sentiment d'insécurité qu'ils éprouvent lorsque leurs fonctions les amènent dans des quartiers à fortes concentrations allochtones.

La proportion des populations immigrées ou d'origine immigrée qui se livrent à des incivilités, à des fraudes, à des détériorations de matériel et à des atteintes aux personnes étant indéniablement plus élevée, force est de considérer que l'immigration a accru l'importance du problème et des coûts qui en découlent.

Le contexte est celui de politiques visant à dissuader les habitants des grandes agglomérations de se déplacer en voiture, et à les pousser à emprunter les transports en commun par une réduction des surfaces dévolues à l'automobile. Un tel contexte rend le problème plus aigu. La population ressent douloureusement la contradiction entre deux politiques, l'une qui rend indispensable le recours aux transports en commun, et l'autre qui contribue à rendre ceux-ci irréguliers, peu fiables.

La population ressent douloureusement la contradiction entre deux politiques, l'une qui rend indispensable le recours aux transports en commun, et l'autre qui contribue à rendre ceux-ci irréguliers, peu fiables.

A titre de toute première estimation, on peut se baser sur le budget sécurité de la RATP : 0,52 Md€. Ce chiffre doit être augmenté pour tenir compte de la fraude et de la détérioration du matériel effectuée en dépit de la surveillance. Pour la première, de l'ordre de 8% du chiffre d'affaires à la RATP, elle atteint 0,69 Md€ ; faute de données, nous chiffrerons la seconde à 0,6 Md€, ce qui amène en arrondissant à un total de 1,3 Md€.

Connaissant les subventions grâce auxquelles cet organisme, comme beaucoup de ses homologues, équilibre son budget, on peut considérer que cette somme est prise en charge par les contribuables et qu'il s'agit bien de finances publiques. Une grande partie de ces 1,3 Md€ serait évidemment nécessaire même en l'absence d'allochtones ; cependant, on peut considérer que leur présence engendre un surcoût dans les mêmes proportions que pour les forces de l'ordre, donc de l'ordre de 18%, et sans doute davantage puisque l'on est en région parisienne, région qui concentre le plus grand nombre de populations immigrées et issues de l'immigration. On obtient ainsi 0,23 Md€, montant qui peut être largement doublé, disons porté à 0,5 Md€, pour tenir compte de la SNCF et des transports en commun des grandes villes de province.

D'autres services publics sont affectés : les pompiers, qui redoutent d'avoir à intervenir en des lieux où ils sont reçus à coups de pierres ; les médecins et personnels paramédicaux intervenant à domicile ; et l'hôpital lui-même. En milieu hospitalier, de nombreux témoignages font état de désordres, d'altercations, de menaces, et même de coups, provenant pour une large part de mœurs qui y posent problème.

La désaffection dramatique pour les métiers de l'hôpital qui mettent en contact avec les malades et leurs proches provient en partie du fait qu'une proportion importante et croissante de ces contacts sont désagréables, et, là encore tout est question de proportion, certaines immigrations y contribuent au delà de la dégradation du savoir-vivre constatée chez les autochtones. Ce fait engendre un surcoût, dont l'estimation monétaire, à supposer qu'elle soit possible, n'a peut-être pas grand sens, mais qui n'en est pas moins conséquent.

³³ Pensons au cas de Marseille en octobre-novembre 2005.



G. Les faits mafieux

Focus – Coûts non quantifiables.



Quand on ouvre au mot « émigration » – l'entrée « immigration » n'y existe pas –, le *Dictionnaire de l'économie politique* de Guillaumin, écrit il y a un siècle et demi, on y lit notamment ceci : « Le transport des émigrants a donné lieu à des abus nombreux. Les entrepreneurs d'émigration n'exécutent pas toujours les stipulations, ordinairement verbales, qui ont été faites avec leurs agents. Ils font attendre les émigrants dans des ports d'embarquement jusqu'à ce que leurs cargaisons soient complètes ; ils les embarquent sur des navires en mauvais état et mal aménagés, etc., etc. (...) Les entrepreneurs d'émigration envoyaient leurs agents dans les bourgs les plus misérables du Bengale, où ces recruteurs de bas étage séduisaient les coulis par des promesses aussi merveilleuses que mensongères. Les engagés étaient amenés à Calcutta, où on les séquestrait dans un entrepôt jusqu'à ce que les navires qui devaient les recevoir fussent prêts à partir. On les entassait dans des navires à peu près comme des Nègres de traite, sans observer aucune progression hygiénique »³⁴.

La lecture de divers rapports relatifs aux migrations clandestines ou frauduleuses montrent que les mêmes causes produisent les mêmes effets : les profiteurs sont à l'affût de cette occasion de s'enrichir aux dépens des personnes pauvres et vulnérables qui quittent leurs pays dans l'espoir de laisser derrière eux la misère ou/et l'insécurité. Ces profiteurs sont désormais organisés en réseaux mafieux.

Parfois le prix du passeur peut paraître raisonnable, à l'aune de nos critères occidentaux. Par exemple, selon Fabien Collini, aller de Bucarest à Turin en évitant les exigences officielles (billet aller-retour plus cent euros en poche par jour de séjour) peut se faire pour 600 euros³⁵. Mais la vente de la maison qui a financé cette émigration aurait rapporté 1000 euros ! Parfois le prix en euros est bien plus élevé, sans que le migrant soit plus riche. Un Sénégalais, Kadim, témoigne³⁶ : « Un soir, vers 22 heures, on m'a appelé. Le prix pour le passage sur une embarcation de fortune pour Las Palmas était fixé à 2 000 euros. J'ai payé la moitié, et je devais m'acquitter du reste une fois arrivé. Je me suis retrouvé, caché pendant deux jours sous une bâche, à traverser le Sahara occidental. Notre groupe a finalement été arrêté en plein désert avant de se faire arrêter par les policiers marocains. » Le même article parle de sommes allant jusqu'à 12 000 euros pour des émigrés venant du sub-continent indien.

Aller de Bucarest à Turin en évitant les exigences officielles (billet aller-retour plus cent euros en poche par jour de séjour) peut se faire pour 600 euros.

Ce trafic d'êtres humains a évidemment ses correspondants dans les pays d'arrivée, qui exploitent des personnes que leur situation irrégulière prive de défense. La prostitution prospère de cette manière-là³⁷. Si les conséquences les plus dramatiques concernent évidemment les migrants, l'opportunité ainsi fournie en Europe aux spécialistes des opérations illégales est loin d'être négligeable³⁸. Endettés envers leurs passeurs, certains immigrés sont contraints de servir de « mulets » pour les transports de stupéfiants et autres substances illicites, ou de mendier, de voler, de se prostituer dans des conditions sanitaires douteuses. Ces opportunités amènent certainement les organisateurs mafieux à résider ou à être de passage plus nombreux sur le territoire français. Les coûts pour le contribuable sont difficiles à évaluer, mais il convenait de signaler ce problème.

Conclusion

Focus – On peut considérer que l'immigration a coûté en France en 2005, selon les estimations avancées dans la présente étude, au moins 24 Md€.



Les autochtones posent des problèmes tout comme le font des immigrés. La question est de connaître les proportions et de mesurer le degré de préparation (ou d'impréparation) des responsables et des services à prendre ces problèmes en charge. Les immigrés en provenance de l'Europe des Vingt-Cinq et

³⁴ Guillaumin, *Dictionnaire de l'économie politique*, Hachette, 1853.

³⁵ *Messages*, novembre 2005.

³⁶ *La Croix*, 31 octobre 2005.

³⁷ Jeléna Bjelica, *Prostitution : l'esclavage des filles de l'est*, Paris-Méditerranée, 2005.

³⁸ Voir, sur le sujet des pressions migratoires auxquelles est et sera dans l'avenir soumis l'Europe, la Tribune de l'Institut Thomas More, signé d'Aymeric Chauprade, « L'immigration extra-européenne : un défi majeur pour l'Union Européenne » (Tribune 5, mai 2005, disponible au téléchargement sur www.institut-thomas-more.org).



leurs descendants ne posent en moyenne pas davantage de problèmes que les autochtones, et les administrations concernées ne sont pas trop mal préparées à les affronter.

En revanche, l'immigration africaine, l'immigration turque, celle en provenance de certains pays anciennement communistes, et quelques autres, présentent des pourcentages de difficultés supérieurs à la moyenne, que traduisent les statistiques disponibles : réussite scolaire, emploi, délinquance. Ces différences de proportions se traduisent par des coûts plus élevés pour les finances publiques, ce qui a été ici dénommé « surcoûts ».

Une estimation incomplète et prudente de ces surcoûts, par totalisation des chiffres obtenus au cours de ce travail, qui ne comportent pas de recouvrements notables, aboutit à 24,2 Md€, dont 3,61 + 0,86 au titre des fonctions justice et maintien de l'ordre, 9,42 pour l'enseignement primaire et secondaire, 0,44 pour l'enseignement supérieur, 8,5 pour la protection sociale, 0,45 au titre des « politiques de la ville » non prises en charge par l'Etat, 0,42 à celui du logement et 0,5 pour les transports en commun. Limitées aux finances publiques, ces estimations ne tiennent pas compte des incommodités et désagréments supplémentaires éprouvés par différentes catégories de population, lesquels ont une influence importante sur la qualité de la vie.

Cela suffit pour montrer que la question des immigrations ne doit pas rester un tabou, un phénomène dont il est malséant de chercher à connaître les dimensions et les coûts, et par voie de conséquence un *no man's land* statistique et scientifique. La politique de l'autruche n'a rien arrangé, et n'arrangera rien. Nous devons pouvoir réfléchir sur les immigrations comme sur tout autre sujet de société, sans passion, aussi objectivement que possible. Le présent travail se situe entièrement dans cette perspective.

Il montre que l'intégration, qui se traduirait statistiquement par une forte diminution des écarts à la moyenne entre catégories d'allochtones et ensemble de la population, est loin d'être réalisée. Les surcoûts liés à certaines immigrations seraient-ils majorés, ou réduits, si l'on prenait les mesures requises pour accélérer le processus d'intégration ? C'est une question importante, que Gérard Lafay a étudiée et présentée³⁹.

Je terminerai simplement en disant que le *statu quo* me semble la pire des solutions : ou bien il faut tarir les sources des immigrations qui posent statistiquement le plus de problèmes, ou bien il faut sélectionner soigneusement les candidats, ou bien il faut prendre des dispositions de grande envergure et surtout réellement appropriées pour assurer l'intégration.

Comme il ne saurait être question de renvoyer massivement ceux qui sont aujourd'hui installés régulièrement sur le sol français, un effort d'intégration sera de toutes façon indispensable⁴⁰. Les deux premières options ont aussi un coût important en terme de contrôle. La pression migratoire entraîne par elle-même des coûts, que ce soit pour l'empêcher d'aboutir à des migrations nombreuses et sans rapport avec les besoins des pays d'accueil, ou pour intégrer les populations originaires du tiers monde admises dans ce qui constitue, il faut bien le dire, l'Eldorado des temps modernes. Faire partie du milliard d'humains passablement riches qui vivent entourés de cinq milliards de frères humains passablement pauvres génère inévitablement des coûts. C'est comme le fait qu'il fasse froid en hiver : cela est coûteux, nous ne pouvons pas faire qu'il n'en aille pas ainsi, nous avons seulement le choix entre dépenser davantage en chauffage ou davantage en isolation. L'économiste peut et doit éclairer de tels choix ; il ne lui appartient pas à la qualité de les faire, et encore moins de les imposer comme s'il existait une seule solution : la pensée unique est bien la dernière des causes au service de laquelle il doit mettre ses compétences !

Nous devons pouvoir réfléchir sur les immigrations comme sur tout autre sujet de société, sans passion, aussi objectivement que possible.

³⁹ Dans le cadre du colloque dont est également tirée cette contribution, Fondation Singer-Polignac, « Immigration/Intégration : un essai d'évaluation des coûts économiques et financiers », 17 novembre 2005, Paris.

⁴⁰ S'il n'a pas lieu, alors s'accroîtra ce qu'Alexandre Adler a récemment dénommé, à la suite de Hans Magnus Enzensberger, le phénomène du « perdant radical » (*Le Figaro*, 10 novembre 2005). C'est-à-dire la dévalorisation de soi qui se transforme en haine des autres, selon la formule : « Puisque le monde m'a condamné, c'est le monde qui est condamné. » Méditons la leçon qu'en tire Adler : « Si aujourd'hui le nihilisme maghrébin de banlieue a pu prendre comme un feu de brousse, c'est parce que l'immense majorité des Français d'origine maghrébine et des Maghrébins qui travaillent en France éprouvent, à des degrés divers, la même vertigineuse mélancolie que la poignée de perdants radicaux qui passent au suicide actif sur le dos des autres. »



La présente Note est le texte de la contribution du professeur Bichot au colloque organisé par l'Institut de Géopolitique des Populations, qui s'est tenu à la Fondation Singer-Polignac (Paris), le 17 novembre 2005, sur le thème :

« Immigration-Intégration : un essai d'évaluation des coûts économiques et financiers »

L'Institut Thomas More remercie M. Yves-Marie LAULAN, président de l'Institut de Géopolitique des Populations, qui en a autorisé la publication.

Jacques BICHOT, 62 ans, docteur en mathématiques et en sciences économiques, est professeur d'économie à l'Université Lyon III-Jean Monlin. Il a été, de 1986 à 2001, président de l'association Familles de France et préside actuellement le Forum International des Sciences Humaines. Ses travaux ont essentiellement porté à la fois sur les questions monétaires et les systèmes financiers et sur l'économie sociale (coût de la protection sociale, réforme des retraites, emploi). Il est l'auteur, parmi de nombreux articles et ouvrages, de *Les politiques sociales en France au XX^{ème} siècle* (ed. Armand Colin, 1997), *Les autoroutes du mal* (en collaboration avec Denis LENSEL, ed. Presses de la renaissance, 2001), *Le courage de réformer* (en collaboration avec Claude BEBEAR, ed. Odile Jacob, 2003), *Quand les autruches prendront leur retraite* (en collaboration avec Alain MADELIN, ed. Seuil, 2003), *Ces migrants qui changent la face de l'Europe* (sous la direction de Jacques Dupâquier et Yves-Marie Laulan, ed. de L'Harmattan, 2004).

J u i l l e t 2 0 0 6

Programme d'étude **IDENTITÉS EUROPÉENNES**

S é r i e **SOCIÉTÉS, CULTURES**

Retrouvez toute l'actualité de l'Institut Thomas More sur www.institut-thomas-more.org

Le courage de la rupture

Article de Jean-François MATTEI (« Le Figaro », 7 mai 2006).

Les élites sont-elles encore légitimes ? Institutions, démocratie, société

Rencontre du Comité France, 26 avril 2006, Paris. Intervenants : Philippe NÉMO, Nathalie BRION, et Jean BROUSSE.

Immigration : quels coûts pour les finances publiques ? Essai d'évaluation pour la France

Par Jacques BICHOT (Note 6, février 2006, Fr).

Prémices de naufrage ?

Article de Xavier GUILHOU, (janvier 2006, disponible sur le site Internet de l'ITM, janvier 2006).

Implosions françaises... Illettrisme, immigration, identités, émeutes urbaines

Rencontre du Comité France, 2 février 2006, Paris. Intervenants : Alain BENTOLILA, Jean-François MATTEI.

Une jeunesse abîmée : illettrisme et destin social

Par Alain BENTOLILA (Tribune 8, janvier 2006, Fr, parue dans « La Revue des Deux Mondes »).

Allegro Barbaro...

Article de Jean-François MATTEI (« Le Figaro », 3 novembre 2005). Paru sous le titre **Fröhlich in die Barbarei** dans l'hebdomadaire allemand « Junge Freiheit » (18 novembre 2005).

Que faut-il conserver du conservatisme ? Fantômes français, expériences américaines

Rencontre du Comité France, 4 octobre 2005, Paris. Intervenants : Philippe BENETON et Gerard ALEXANDER.

"Il n'est de richesse que d'hommes..." - L'Europe face à sa démographie

Par Charles DELORME (Tribune 7, septembre 2005, Fr).

Droit des minorités et stabilité en Europe Centrale et Orientale

Journée d'étude, 10 juin 2005, Budapest, en partenariat avec "Budapest Analyses" et la Fondation "Pro Minoritate". Intervenants : Balázs ABLONCZY, Iván BABA, Ódor BALINT, Gáspár BIRO, Béla BORSI-KALMAN, Chantal DELSOL, Árpád FASANG, Kinga GAL, Ferenc GAZDAG, Árpád GORDOS, Péter KOVACS, Bence KOVRIG, Jean-Thomas LESUEUR, István MAJOROS, János MARTONYI, Zsolt NEMETH, Ovidiu PECICAN, Michel PRIGENT, László SZARKA.

Politique du personnalisme – La personne, l'identité, la Cité

Rencontre du Comité France, 31 mai 2005, Paris. Intervenants : Chantal DELSOL.

L'immigration extra-européenne, un défi majeur pour l'Union européenne

Par Aymeric CHAUPRADE (Tribune 5, Mai 2005, Fr).

Raymond Aron iconoclaste : un esprit libre dans le siècle

Rencontre du Comité France, 5 avril 2005, Paris. Intervenants : Bernard BONILAURI et Stephen LAUNAY.

Qu'est-ce que l'Occident ?

Rencontre du Comité France, 1^{er} février 2005, Paris. Intervenants : Philippe NÉMO.

Les migrations dans les pays méditerranéens : problèmes démographiques, politiques et culturels

Journée d'études du Comité Italie, 11 novembre 2004, Rome, co-organisée avec l'Institut Européen de Recherches, Etudes et Formations (IREF). Intervenants : Sergio BELARDINELLI, Stéphane BUFFETAUT, Aymeric CHAUPRADE, Pietro DE MARCO, Gérard-François DUMONT, Frederico EICHBERG, Massimo de LEONARDIS, Roberto de MATTEI, Charles MILLON, Giuseppino PERRI.

Les propos et opinions exprimés dans ce document n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Ce document est la propriété de l'Institut Thomas More. Sa reproduction, partielle ou totale, est autorisée à deux conditions : obtenir l'accord FORMEL (par mail ou courrier) de l'Institut Thomas More et de l'auteur, et faire apparaître LISIBLEMENT sa provenance. Pour toute information, suggestion ou tout envoi de textes, vous pouvez adresser un message à info@institut-thomas-more.org ou téléphoner au + 33 (0)1 49 49 03 30.

Institut Thomas More ASBL © Février 2006 – Août 2006, pour la présente version